

**Propos de M. Alain Villard, président de Palm Apparel Group,  
à l'occasion de la signature de la convention conférant le statut de zone franche au  
projet de la Société Zone Franche des Palmiers, S.A.**

**Date :** vendredi 10 février 2012 – 9h am

**Lieu :** Salle de conférence – Ministère du Commerce et de l'Industrie

M. Le Ministre,

Mesdames et messieurs, les membres du Conseil National des Zones Franches,

Au nom de Palm Apparel Group et agissant en qualité de Président du Conseil d'administration de la zone franche des Palmiers S.A. c'est avec grand plaisir aujourd'hui que je voudrais vous présenter mes remerciements et exprimer ma gratitude et toute ma reconnaissance pour le soutien dont nous avons bénéficié de votre ministère et des membres du Conseil National des zones franches.

Victimes du tremblement de terre du 12 janvier 2010 après avoir souffert des pertes en vies humaines ainsi que 60% des locaux de l'usine effondré, c'était un rêve de rebâtir l'usine dans la même zone, ce quartier populaire de carrefour, qui a tellement besoin d'emplois. Reconstruction, reconstruction, reconstruction... C'est le mot qui me revenait toujours à la tête malgré que certains estimaient qu'il était inapproprié de reconstruire à Port-au-Prince. Faute de moyen nous étions tous perdu et ne savaient à quelle porte frapper.

Avec le sens de la collectivité, notre équipe compétente s'est mise au travail avec beaucoup de courage et de démarches pour affronter ce drame. Un mois plus tard, la Palm Apparel rouvre ses installations avec 30% de son effectif. Il a fallu penser immédiatement comment se rattraper avec la production. Sans perdre de temps, les ingénieurs inspectaient les immeubles partiellement endommagés et travaillaient sur la conception des plans d'un bâtiment devant être érigé sur le site des locaux de l'usine effondré.

Deux ans plus tard, la Palm Apparel a reconstruit un bâtiment parasismique, a également fait l'acquisition d'une nouvelle usine à Diquini 63 et aujourd'hui accélère la réalisation du projet d'une zone franche d'activités industrielles.

Monsieur le Ministre,

Je vous assure que les conditions seront conformes aux normes en vigueur et seront respectées à tout moment à la zone franche des Palmiers.

Je ne saurais terminer sans exprimer mes remerciements les plus sincères au cabinet Salès, particulièrement Me Philippe Belot et à notre directeur financier, M. Roody Cadet ainsi que son assistant M. Fred Jean-Julien. Sans leur précieuse collaboration et leur participation, ce projet n'aurait pu être mené à terme.

Monsieur le Ministre,

Encore un grand merci au soutien de la création de la 'Zone Franche des Palmiers' !

AlainVillard,

Président du Conseil d'administration de la Zone Franche des Palmiers. S.A.